



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 44717

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la sécurisation du site de Notre-Dame de Lorette. Il souhaite connaître les suites données aux propositions de partenariat exprimées par les collectivités territoriales afin de réaliser les travaux de rénovation patrimoniale en particulier de la nécropole qui souffre des outrages du temps. Il le remercie de bien vouloir indiquer précisément les points de blocage éventuels et le calendrier de réalisation des travaux ayant fait l'objet de décisions définitives.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants tient à préciser que lors de la réunion qui s'est tenue le 15 septembre 2008 à la préfecture du Pas-de-Calais concernant la sécurisation de la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, il a été convenu avec les élus de la région qu'une nouvelle convention devait être envisagée afin de présenter un programme pluriannuel d'investissement, permettant la mise en valeur et la promotion du site. Le préfet, qui présidait cette réunion a demandé que les différentes collectivités territoriales précisent, par écrit, comment elles envisageaient la répartition des compétences avec l'État pour ce qui concerne la gestion du site et sa mise en valeur. Sans attendre, le ministère de la défense a entrepris de poursuivre le programme de restauration du site qu'il avait engagé dès la signature de la convention du 15 novembre 2001 relative à la revalorisation du site de Notre-Dame-de-Lorette. C'est ainsi qu'il a saisi l'opportunité du plan national de relance pour accélérer ce programme en prévoyant de consacrer, dès 2009, 1,25 MEUR à la rénovation de la basilique et des ossuaires de la nécropole. Il entreprend, par ailleurs, la sécurisation du site, en faisant installer un système de détection d'intrusion et une haie végétale renforcée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44717

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2693

Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5335